



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Votants : 11

Délibération
n° 03.20.03.2026

DELIBERATION
PROCEDANT A
L'ELECTION DES
ADJOINTS AU MAIRE

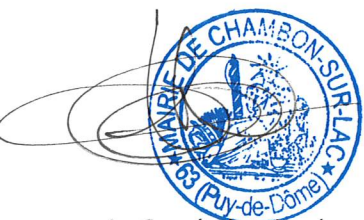
Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 20.03.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Amélie PANCRACTIO

*L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes.
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LABASSE, sur la
convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.*

Date de convocation : 16.03.2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Dominique ALAMARGOT, Françoise BARBIER-
CHASSAING, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Morgane
MOURET, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel
VAUZEILLES

Absent excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme. Amélie PANCRACTIO a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de
liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est
composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la
plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : **11**
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : **0**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **11**
- Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

- Liste n°1 menée par Mme Amélie PANCRACTIO : **11 (onze) voix**

- La liste n°1 menée par Mme Amélie PANCRACTIO ayant obtenu la majorité
absolue, **ont été proclamés adjoints au maire : Mme Amélie PANCRACTIO,
Monsieur Pascal FOURNIER, Mme Françoise BARBIER-CHASSAING.**